

Collectif

***pour une autorité indépendante universelle
de lutte contre les discriminations.***

Vos correspondants :

Christian SAOUT : 01 41 83 46 51

Marc MOREL : 01-44-93-16-19

mmorel@sida-info-service.org

Monsieur Jean-Louis BORLOO
Ministre de l'emploi, du travail
et de la cohésion sociale
27, rue de Grenelle
75 350 PARIS 07 SP

Paris, le 2 novembre 2004,

Monsieur le Ministre,

Mobilisés depuis plus de deux ans pour la mise en place d'une autorité indépendante universelle de lutte contre les discriminations, que nous souhaitons être un outil concret et efficace au service des victimes, nous aimerions attirer votre attention sur plusieurs points :

1/ L'implantation régionale est essentielle. Si nous comprenons que les 26 régions ne peuvent être couvertes dès la création de la haute autorité, l'implantation d'une délégation au sein de chaque région est un objectif incontournable à moyen terme. Ces délégations devront avoir un rôle majeur et ne pas se limiter à un rôle d'information. Ainsi, elles devront non seulement animer et coordonner le réseau local des acteurs de la lutte contre les discriminations mais avoir une fonction d'assistance aux personnes par des conventions spécifiques avec des relais de terrains, tout particulièrement avec les COPEC (ex-CODAC) et les maisons de la justice et du droit (MJD). Elles devront en outre, recenser et orienter vers les lieux d'aide et de prise en charge, former et homogénéiser les pratiques. Enfin, il nous apparaît impératif qu'au sein de chaque COPEC et MJD, un référent HALDE soit désigné.

2/ La présence des associations et mouvements de mobilisation au sein du collège est légitime et nécessaire. Ainsi, les commissaires de l'autorité devront être directement désignés en raison de leur compétence et de leur expérience, ce qui implique que certains d'entre eux soient issus du monde associatif ou syndical. Au collège s'adjoindront des organismes consultatifs composés soit par champ (école, logement, travail etc.) soit par critère (sexe, origine, santé etc.). Les animateurs des groupes ainsi créés assisteront en tant que de besoin au séance du collège. Enfin, nous rappelons également le souhait de voir élu le président par ses pairs.

3/ Un rapport annuel détaillé et exhaustif devra être rendu public. S'il appartient au président de la haute autorité de mettre l'accent sur tel ou tel point, il est pour nous impératif que tous les champs soient abordés et qu'il soit rendu compte de l'ensemble des saisines (critères légaux ou non).

4/ Une conférence annuelle ou biennale réunira l'ensemble des acteurs tant institutionnels qu'associatifs et particulièrement les représentants régionaux pour échanger sur leurs pratiques.

5/ Le 114 a été maintenu par un amendement. Si aucune de nos associations ne remet en cause le bien-fondé d'une ligne d'information, d'écoute, de conseil et d'orientation, celle-ci ne saurait se faire au dépend de l'efficacité et des moyens mis à profit pour instruire les dossiers. Si tant est qu'il soit démontré l'utilité de mettre sur pied un service téléphonique gratuit, eu égard notamment aux très nombreux appels parasites reçus par le 114 (plus de 90% des appels), ce choix s'il est maintenu devra faire l'objet d'un financement complémentaire de telle sorte à ne pas retirer des moyens financiers indispensables au fonctionnement de la haute autorité.

Alors que le projet de loi instituant la HALDE sera dans les semaines à venir en discussion devant le sénat puis de nouveau devant l'assemblée nationale pour adoption définitive, nous vous interpellons, Monsieur le Ministre, afin de faire de la HALDE, la haute autorité que nous attendons tous.

Comptant sur votre volontarisme et eu égard à vos engagements et votre détermination à faire avancer ce dossier, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre considération distinguée.

Pour le collectif,

Marc MOREL

Christian SAOUT

Le collectif est composé de : Act Up-Paris, l'ADAPT (Ligue pour l'Adaptation du Diminué Physique au Travail), AIDES, Amnesty International France, ARDHIS (Association pour la reconnaissance des droits des personnes homosexuelles et transsexuelles à l'immigration et au séjour), Association française des Hémophiles (AFH), Association des Paralysés de France (APF), Association des Parents et futurs Parents Gays et Lesbiens (APGL), ARCAT, Association française de lutte contre les myopathies (AFM), Association du syndrome de Benjamin (ASB), CARITIG, Collectif contre l'homophobie 34, Collectif National Droits des femmes, Confédération Syndicale des Familles (CSF), Coordination pour le droit à l'avortement et à la contraception (CADAC), Fédération des Mutuelles de France (FMF), Association des accidentés de la vie (FNATH), Fédération Nationale des Maisons des Potes (FNMDP), Femmes publiques, Groupe d'information et de soutien des immigrés (GISTI), Handicap & Libertés, Homosexualités et Socialisme (H&S), Interassociative Lesbienne-Gaie-Bi-Trans (Inter-LGBT), Le LIEN, Ligue des Droits de l'Homme (LDH), le MAG - Jeunes Gais et Lesbiennes, Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples (MRAP), Prévention Action Santé Travail pour les Transgenres (PASTT), PROCHOIX, Réseau Hospitalier des Usagers (Réshus), Sida Info Service, Support Transgenre Strasbourg, Syndicat National des Entreprises Gaies (SNEG), SOS Hépatites, SOS Homophobie, Union Syndicale G10 Solidaires.

www.aides.org/discriminations